

Main arrachée: malgré l'identification du policier, le parquet de Paris classe sans suite

PAR KARL LASKE ET PASCALE PASCARIELLO
ARTICLE PUBLIÉ LE VENDREDI 13 DÉCEMBRE 2019

Le parquet de Paris a classé sans suite la plainte de Gabriel Pontonnier qui a eu la main arrachée par une grenade GLI-F4 en novembre 2018, à Paris, à la fin de l'acte II des « gilets jaunes ». Pourtant, à lire l'enquête de l'IGPN qui a identifié l'auteur du tir, un major des CRS, la grenade a été lancée sans les sommations réglementaires. Le commandement avait demandé « *d'impacter très fort les manifestants* ».

De son propre aveu, le 24 novembre 2018, vers 18 heures, le major Jacky D. ne « *pouvait pas viser avec exactitude un endroit précis* ». Il a lancé sa grenade explosive « *en direction de l'angle des Champs-Élysées et du rond-point des Champs-Élysées* ». Mais il n'a « *pas vu l'explosion* », ni « *vu de personne blessée* ». Sa grenade GLI-F4 a pourtant grièvement blessé Gabriel Pontonnier, 21 ans, qui a eu la main arrachée par l'explosion, et touché son frère Florent et son cousin Marvin par de nombreux éclats.

L'enquête de l'IGPN a permis d'identifier le tireur et d'interroger sa hiérarchie, en particulier le commissaire Ronan Peres, le responsable de la Division des unités spécialisées de direction de l'ordre public et de l'ordre public (DOPC) de la préfecture, qui dirigeait les opérations sur le terrain. Ce dernier, sans l'avoir vu, a validé le tir après coup, estimant au vu des vidéos que les blessés « *avaient le temps le partir* ». Le commandant de la CRS 7 a déclaré ne pas savoir pourquoi la grenade avait été tirée de ce côté du rond-point. Par radio, le commandement avait demandé « *d'impacter très fort les manifestants* ».

Le parquet de Paris a pourtant décidé, le 10 octobre, de classer sans suite la plainte de Gabriel et de sa famille, jugeant que les investigations de la police des polices n'avaient « *pas permis d'étayer les faits de violences illégitimes et de mise en danger de la vie d'autrui* » dénoncés par les plaignants. Une décision « *scandaleuse* » aux yeux des avocats de la

famille, compte tenu des faits révélés par l'enquête. « *Il ressort des témoignages et des vidéos que la grenade a été lancée sans avoir procédé aux sommations réglementaires, dans une zone calme, au sein de la laquelle aucune violence ou voies de faits n'était exercée à l'encontre de la force publique* », a souligné M^e Aïnoha Pascual.



Le 24 novembre 2018, les CRS sur le rond-point des Champs-Élysées, un quart d'heure après le tir de la GLI-F4. © Mediapart /KL

Comme Mediapart l'avait **expliqué** quelques jours après les faits, le 27 novembre 2018, le jeune Gabriel, apprenti chaudronnier, était venu en famille à la manifestation des « gilets jaunes ». Outre son frère et son cousin, il est ce jour-là accompagné par sa mère, Dominique – venue **témoigner** à Mediapart le 19 janvier –, sa sœur et trois autres proches. Arrivés dans la matinée Porte d'Italie, ils ont rejoint le quartier des Champs-Élysées à pied, en début d'après-midi. Après s'être extraits du périmètre de la manifestation pendant quelque temps, c'est au moment de quitter le quartier qu'ils ont croisé la route de la CRS 7, qui venait de recevoir l'ordre d'avancer en direction du rond-point des Champs-Élysées.

« *Nous devions rentrer chez nous après une journée fatigante*, a expliqué Gabriel aux policiers. *Mon frère Florent et mon cousin Marvin ont décidé de rester deux-trois minutes de plus.* » Florent voulait filmer les incidents une dernière fois avant de partir. La mère de Gabriel et les autres les attendaient au début de l'avenue Franklin-Roosevelt. Cette partie du rond-point était « *calme* », de l'avis des jeunes, mais on y voyait au loin une barricade, de l'autre côté du rond-point. « *Mon frère a commencé à filmer avec son téléphone et soudain quelqu'un a crié "attention !"* », a poursuivi Gabriel. L'explosion le tétanise. « *Je ne me souviens absolument pas de ce qui s'est passé. Je*

reprends mes esprits en voyant ma main déchiquetée. J'étais en état de choc, je sentais bizarrement à peine la douleur. » Son frère le ramène jusqu'à sa mère.

Lorsque quelqu'un a crié « attention ! », Florent filmait. Il s'est légèrement recroquevillé et a mis ses mains sur sa tête. « *Là ça explose*, raconte Florent, lors de son audition. *Le bruit est très puissant, et on voit un gros nuage de fumée blanche, mais je ne vois pas mon frère. Soudain il sort de la fumée, la main en avant vers moi. Sa main était déchiquetée, un doigt pendait. Pris de panique, j'ai pris son bras sous le mien en soutenant sa main, et j'ai couru en criant vers le point de ralliement qu'on avait.* »

Marvin était à quelques mètres et il a vu la grenade arriver au-dessus de lui. Il a peut-être dit « attention ! », mais il ne s'en souvient pas. La grenade a explosé. Gabriel a crié. Et il lui a porté secours avec Florent. Dominique, la mère de Gabriel, n'était pas loin. Elle a entendu « *une forte déflagration* » et aussi son fils crier. « *Je ne les ai pas vus tout de suite*, raconte-t-elle. *Florent est arrivé et m'a donné la main de Gabriel. Il a fallu que je calme tout le monde. J'ai dit à Gabriel que ce n'était pas grave. Il avait du sang sur le visage, on voyait les os de sa main. Je devais tenir, ne pas flancher. Je suis restée avec mon fils. Des gens se sont attroupés et ont commencé à faire des photos. Un homme a ouvert son sac à dos et a commencé à faire des compresses, il se disait pompier. On recevait du gaz lacrymogène.* » C'est alors que des gendarmes prévenus par la famille interviennent et emportent le blessé, accompagné par son frère.

Dès ses premières vérifications, courant décembre, l'IGPN réunit et visionne les images de vidéosurveillance du rond-point. L'une des caméras permet de voir, à 17 h 56, « *de nombreuses personnes venant du rond-point et entrant dans le calme* » avenue Franklin Roosevelt. Mais une minute plus tard, une fumée blanche apparaît, à l'angle de l'avenue. Puis un attroupement se forme sur l'avenue, s'anime, à quelques mètres de là, comme autour d'un blessé. Sous un autre angle, une autre caméra permet

de voir l'intervention des gendarmes à 18 h 01 et leur retour une minute plus tard autour d'un homme « *le bras en l'air entouré d'un tissu blanc* ».

Les bandes audio de la préfecture de police récupérées par l'IGPN permettent aussi de retracer les ordres donnés aux différentes unités, notamment les compagnies de CRS 7 et 43, répondant aux indicatifs « *TI 340* » et « *TI 620* ». Selon le procès-verbal de ces échanges, « *TI 340 est "en ratissage" de l'avenue des Champs-Élysées* » autour de 17 h 47.

« *TN cité [la salle de commandement – ndlr] demande à TI 620 de venir impacter sur l'arrière au niveau du rond-point (Alma/Roosevelt) et demande à TI 340 de "venir impacter très fort les manifestants" face à lui.* »

C'est à 18 heures que le commandement est informé par une autre unité (« *TI 610A* », l'indicatif radio d'une commissaire de police positionnée avec l'escadron de gendarmerie) « *qu'il y a une personne avec une main arrachée au niveau du rond-point des Champs-Élysées à l'entrée de Matignon* », et « *qu'il faudrait envoyer les sapeurs-pompiers* ». « *Apparemment, il aurait essayé de ramasser une grenade mais on n'en sait pas plus, c'est X qui nous a dit ça, et nous on n'a pas balancé de grenade à Franklin-Roosevelt, donc je ne sais pas ce qu'il s'est passé* », expose « *TI 610A* ».

En réalité, au vu de ses blessures, Gabriel aurait plutôt tendu le bras dans un réflexe de protection, car sa main n'a pas été entièrement pulvérisée, comme c'est le cas pour les blessés qui se sont emparés de ce type de grenade.

Entendu par l'IGPN le 12 février dernier, le commissaire Ronan Peres, le responsable de la Division des unités spécialisées de la DOPC, qui répondait à l'indicatif radio « *TI 340* », a expliqué que ses instructions étaient « *de réduire toutes les barricades sur les Champs* », « *de disperser les occupants et éventuellement d'essayer d'en interpeller* », et, « *une fois cette manœuvre effectuée, de faire demi-tour sur le rond-point des Champs et d'effectuer à nouveau le ratissage et la réduction des barricades reconstituées par les émeutiers* ». Il avait demandé l'autorisation d'utiliser les GLI-

F4 au commandement et l'avait obtenue. « Au total, la compagnie en a tiré 15, ce qui n'est rien vu la physionomie [des affrontements], déclare-t-il. Les GLI ont eu de l'effet mais pas non plus celui qu'on attendait. Les émeutiers étaient vraiment déterminés. »

« Dans ce cas précis, les sommations ne sont pas nécessaires »

Questionné sur les sommations préalables lors de l'usage de la grenade au rond-point des Champs-Élysées – une obligation légale pour ce type d'arme –, le commissaire répond que ses effectifs « prenaient des projectiles », essayant « de récupérer le terrain » : « Dans ce cas précis les sommations ne sont pas nécessaires. » « D'ailleurs, nous n'aurions pas eu le temps de les faire et elles n'auraient pas été audibles », précise-t-il. En réalité, le cadre juridique posé par le Code de la sécurité intérieure qui oblige à deux sommations avant le tir n'a pas été respecté, et aucun caractère de gravité ne pouvait permettre aux forces de l'ordre de s'affranchir des sommations.

« Avez-vous vu l'effectif tirer cette grenade ?

— Non, je suis positionné au centre du dispositif, au contact du chef du GO [le chef du groupement opérationnel de la gendarmerie] et du commandant des CRS. La scène est désaxée par rapport à moi.

— Pourquoi le tir de cette grenade est-il orienté sur le côté gauche du rond-point des Champs-Élysées, alors que les personnes hostiles se trouvent majoritairement sur le rond-point face à vous ?

— Elle est tirée sur le côté gauche, car les fonctionnaires sont pris à partie sur les côtés, et les émeutiers devant nous sont traités par l'engin lanceur d'eau (ELE). L'idée de la GLI n'est pas de blesser mais de disperser par le double effet de souffle et de bruit. On ne les jette pas directement sur la foule compacte des émeutiers, c'est trop dangereux. En général, on la jette juste à côté.

— Que vous inspire le bruit que l'on perçoit sur cette vidéo juste avant l'explosion ?

— Il s'agit de la grenade qui tombe et roule à terre. J'observe aussi qu'ils n'ont pas pu être surpris, des cris annonçant l'arrivée de la grenade. Vu le délai entre le cliquetis de la chute de la grenade et l'explosion, ils avaient le temps de partir. »

Entendu le 27 février, le commandant Bruno H. à la tête de la CRS 7, qui avait 70 agents sous ses ordres, a expliqué que les forces de l'ordre avaient été « débordées par les manifestants » dès 10 h 30, le 24 novembre, du fait de leur supériorité numérique – environ 3 000 – et de leur volonté de « se rapprocher de l'Élysée ». La compagnie était déjà postée au rond-point des Champs, avenue de Matignon, et elle a reçu « pour instructions permanentes » de repousser les manifestants vers la place de l'Étoile. Ils vont y passer la journée entière.



Forces de l'ordre sur les Champs-Élysées, le 24 novembre 2018. © Mediapart /KL

« Vers 17 h 10, alors que nous étions arrivés à hauteur de la place de l'Étoile, nous avons reçu pour instruction de redescendre vers le rond-point des Champs-Élysées pour démanteler les barricades qui avaient été reconstruites après notre passage », expose Bruno H. La compagnie de CRS 43 et une compagnie d'intervention de la préfecture entreprennent le même mouvement, pour se retrouver devant le rond-point, avant 18 heures. Le commandant déclare ne plus se souvenir si les forces de l'ordre étaient en train d'essayer des jets de projectiles à ce moment précis.

« Vous souvenez-vous si l'effectif qui lance la grenade a agi sur ordre ou d'initiative ? Y a-t-il eu des sommations ?

— J'ai fait savoir à mes effectifs qu'on avait l'autorisation de lancer des GLI lorsque c'était nécessaire. Dans le cas présent, je n'ai pas donné l'ordre de lancer une GLI. Toutefois, le chef de section étant isolé, il a pu donner cet ordre ou lancer

la grenade lui-même.[...] Le lanceur doit agir sur instruction du commandant de la force publique. Ce jour-là, cette autorisation nous avait été donnée.

— Pourquoi le tir de cette grenade est-il orienté sur le côté gauche du rond-point des Champs-Élysées, devant la devanture du magasin Adidas, alors que les personnes hostiles se trouvent majoritairement sur le rond-point face à vous ?

— Je ne sais pas », répond le commandant.

Le tireur, Jacky D., un CRS au grade de major âgé de 48 ans, avait 15 agents sous ses ordres. Dans son rapport sur la journée du 24, il indique avoir lui-même tiré 14 grenades de désencerclement et 8 grenades GLI-F4. Il ne mentionne pas la blessure occasionnée à Gabriel Pontonnier, qui est signalée par radio à l'état-major presque en temps réel. Il écrit : « 18 h 10, bas Champs, après Colisée [rue du Colisée], groupe violent, projectiles, 1 GLI, repoussés vers rond-point et côté gauche sur instructions ». Puis il rapporte une autre opération, une heure plus tard, rue de Tilsitt, « en haut des Champs ».

Lorsqu'il est entendu par l'IGPN le 19 mars, le major explique qu'ayant laissé « des échappatoires » aux manifestants, notamment « toutes les rues adjacentes » des Champs-Élysées, « les personnes manifestantes normales » avaient pu quitter la zone. « Ceux qui restaient face à nous étaient violents », certifie-t-il. « Nous subissions des violences et des voies de faits et nous devons dissiper un attroupement afin de reprendre le terrain, notamment au niveau du rond-point des Champs-Élysées, explique-t-il. Le cordon devait progresser et nous ne pouvions pas prendre le risque d'être attaqués par le côté, lors de la descente au niveau du rond-point. »

Le major assure que l'usage de la GLI était « proportionnel » aux projectiles envoyés par les manifestants.

« J'ai donc décidé et fait usage d'une GLI. Le seul endroit où je pouvais la lancer était au niveau de l'angle. Il s'agissait d'un lancer à la main et je ne pouvais pas viser avec exactitude un endroit précis mais j'ai visé l'angle de l'avenue, afin qu'elle tombe devant les individus qui lançaient des projectiles et

non pas au milieu d'eux, dans le seul but de les repousser vers les arrières. Je n'ai pas vu l'endroit où elle est tombée, c'était juste devant l'angle. Je n'ai pas vu l'explosion du fait que je regagnais ma position et que l'endroit où elle était tombée était conforme à mes attentes sans personne autour. »

Le major ajoute qu'il n'a « pas vu de personne blessée » ou « quelqu'un saisir la grenade ». Après le visionnage de la vidéo de Florent Pontonnier, il juge « qu'en fait la grenade a dû rebondir et rouler un peu plus loin ». « Mais ça, je ne l'ai pas vu au moment des faits, certifie le CRS. Je ne pouvais pas me permettre d'attendre, je m'étais placé devant les boucliers, donc j'étais vulnérable, et d'autre part je devais reprendre mon positionnement de commandement. Pour moi, la grenade était tombée au bon endroit, cela me permettait de reprendre l'exécution de de la manœuvre en cours. »

Jacky D. souligne le caractère exceptionnel de cette journée, « une des pires » qu'il ait connues, « tant par l'intensité des attaques » que par « leur durée ».

« Dans l'après-midi, après avoir été encerclés et débordés comme jamais, au sein de ma section ont été évoquées des possibilités de sortie d'armes, et je suis intervenu très fermement pour faire cesser ces actes. C'était la première fois en 20 ans de CRS que j'entendais ça. Mon commandant a même dit sur les ondes à un moment que la compagnie était en état de légitime défense. J'ai pris des dispositions immédiates en repositionnant mes hommes. Je suis attristé pour les conséquences qui sont catastrophiques mais je n'avais aucune intention de blesser qui que ce soit. »

Dans ce dossier, c'est toute la chaîne de commandement qui s'avère impliquée. Les avocats de Gabriel et de ses proches s'approprient à relancer l'enquête en déposant plainte, avec constitution de partie civile, pour « violences volontaires aggravées » et « mise en danger de la vie d'autrui », ceci permettant la désignation d'un juge d'instruction. « Le jet de grenade par les forces de l'ordre à cet endroit-là n'est aucunement

intervenue dans le cadre juridique strict de la dispersion d'un attroupement et après sommations », soulignent-ils.

Directeur de la publication : Edwy Plenel

Direction éditoriale : Carine Fouteau et Stéphane Alliès

Le journal MEDIAPART est édité par la Société Editrice de Mediapart (SAS).

Durée de la société : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter du 24 octobre 2007.

Capital social : 24 864,88€.

Immatriculée sous le numéro 500 631 932 RCS PARIS. Numéro de Commission paritaire des publications et agences de presse : 1214Y90071 et 1219Y90071.

Conseil d'administration : François Bonnet, Michel Broué, Laurent Mauduit, Edwy Plenel (Président), Sébastien Sassolas, Marie-Hélène Smiéjan, François Vitrani. Actionnaires directs et indirects : Godefroy Beauvallet, François Bonnet, Laurent Mauduit, Edwy Plenel, Marie-Hélène Smiéjan ; Laurent Chemla, F. Vitrani ; Société Ecofinance, Société Doxa, Société des Amis de Mediapart, Société des salariés de Mediapart.

Rédaction et administration : 8 passage Brulon 75012 Paris

Courriel : contact@mediapart.fr

Téléphone : + 33 (0) 1 44 68 99 08

Télécopie : + 33 (0) 1 44 68 01 90

Propriétaire, éditeur, imprimeur : la Société Editrice de Mediapart, Société par actions simplifiée au capital de 24 864,88€, immatriculée sous le numéro 500 631 932 RCS PARIS, dont le siège social est situé au 8 passage Brulon, 75012 Paris.

Abonnement : pour toute information, question ou conseil, le service abonné de Mediapart peut être contacté par courriel à l'adresse : serviceabonnement@mediapart.fr. ou par courrier à l'adresse : Service abonnés Mediapart, 4, rue Saint Hilaire 86000 Poitiers. Vous pouvez également adresser vos courriers à Société Editrice de Mediapart, 8 passage Brulon, 75012 Paris.